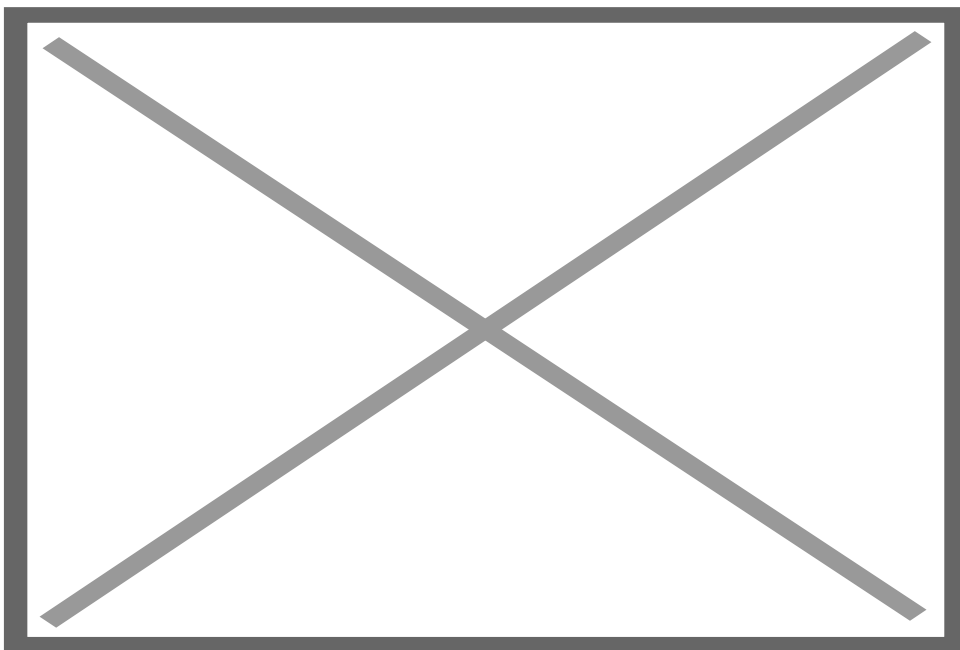


Les forces d'occupation israéliennes condamnent deux objectrices de conscience à un mois de prison

Description

Par Haggai Matar
le 13 décembre 2016

Tamar Alon et Tamar Ze'evi serviront 27 jours dans une prison militaire pour avoir refusé de servir dans l'occupation.



Tamar Alon et Tamar Ze'evi se tiennent devant la base d'enrôlement Tel Hashomer des FDI (forces de Défense Israéliennes) où l'on s'attendait à ce qu'elles déclarent leur refus de servir dans l'armée et qu'elles soient condamnées à une peine de prison, Tel Aviv, 16 novembre 2016. (Haggai Matar)

Des militaires israéliens ont condamné jeudi deux objectrices de conscience israéliennes, Tamar Alon et Tamar Ze'evi, à 27 jours de prison militaire pour refus de servir dans l'armée à cause de leur opposition à l'occupation.

Les jeunes femmes ont d'abord déclaré, mi-novembre à la base d'enrôlement Tel Hashomer de l'armée israélienne, leur objection de conscience, disant qu'elles refusaient de prendre part à l'oppression du peuple palestinien. Elles ont alors été condamnées à 10 jours de prison militaire.

A la fin de leur actuelle courte période de prison, elles seront toutes deux relâchées pour le week-end, après quoi elles devront se présenter à nouveau à la base d'enrôlement. Elles

d'écarteront alors probablement encore une fois leur refus et se verront remettre une troisième condamnation à la prison, cycle qui peut se répéter pendant de long mois.

La législation israélienne autorise l'objection de conscience mais, en pratique, elles n'est acceptée que pour des raisons de pacifisme, pas pour des raisons politiques, catégorie dans laquelle les FDI incluent l'opposition à l'occupation.

Zevi et Alon demandent toutes deux de pouvoir choisir d'accomplir un service national civil au lieu du service militaire.

« Depuis mon plus jeune âge, j'ai rencontré des amis de mes parents à j'ai rencontré des gens qui sont supposés être mes ennemis et qui m'ont souri, ont joué avec moi et ont parlé avec moi », a écrit Alon dans une déclaration préalable à son refus.

« Je ne peux accepter que l'on prétende que l'oppression d'un autre peuple, le déni des droits de l'Homme et le racisme et la haine sont nécessaires à l'existence de l'État d'Israël », a-t-elle poursuivi.

Dans sa déclaration de refus, Zevi a écrit : « D'une part, c'est pour moi une obligation juridique et sociale, que j'ai toujours eu l'intention et la volonté de remplir à le droit de protéger la sécurité de mon foyer et des gens les plus chers à mon cœur. »

« Mais d'autre part », a-t-elle continué, « une enfance à l'ombre des attaques terroristes et des guerres, est-ce une vraie sécurité ? Qu'en est-il de la sécurité de ces êtres humains de l'autre côté des murs ? En tant que fille du peuple qui contrôle l'autre peuple, suis-je responsable de leur bien-être ? Ouvre la ligne ouverte notre collaboration, l'avons nous déjà franchie ? »

Plus tôt cette année, une autre objectrice de conscience, Tair Kaminer, a passé cinq mois dans une prison militaire, condamnation la plus longue jamais infligée à une femme refuznik.

Pour une analyse inédite supplémentaire et les dernières informations, allez sur la page Facebook de +972 Magazine ou suivez nous sur Twitter. Notre lettre d'information donne une vue d'ensemble des événements de la semaine. Inscrivez vous ici.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source : [+972](#)

date créée

2016/12/15